

GRAND LAC MONTRE L'EXEMPLE

> 20 ACTIONS / 2.1 M€*

En nous engageant à réduire l'empreinte écologique de notre collectivité, nous souhaitons montrer l'exemple, par souci de cohérence : rénovation de nos bâtiments et des équipements publics, sensibilisation et engagement des élus et des agents, coordination d'actions conjointes avec les communes du territoire.

AXE 1. AMÉLIORER LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR PUBLIC

Rénover les bâtiments et équipements publics existants pour améliorer leur isolation et leur consommation électrique.

Proposer également des actions conjointes avec les communes du territoire : par exemple un plan Énergies des écoles pour diminuer leur consommation de chauffage, d'eau et l'électricité.



AXE 2. FAIRE DES ACTEURS PUBLICS DES ACTEURS EXEMPLAIRES

Sensibiliser et mobiliser les élus et agents (éco-geste, charte d'engagement).

Opter pour des nouveaux bâtiments passifs, installer des équipements d'énergie solaire sur les bâtiments existants, et étudier progressivement les solutions durables les plus adaptés lors de nos investissements.



AXE 3. FAIRE DES ACTEURS PUBLICS DES CONSOMMATEURS EXEMPLAIRES

Inscrire des critères durables dans les achats publics, choisir des énergies renouvelables pour notre fourniture d'électricité.

Diminuer l'impact environnemental de nos chantiers (chantiers propres, réutilisation des ressources, diminution du transport).



AXE 4. LIMITER L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Améliorer nos modes de déplacements et opter pour des véhicules économes.

Favoriser le travail à distance et le télétravail pour limiter nos déplacements.

